

DECLARATION DE PIEGEAGE

Du 1.10.2024 au 30 Juin 2025

Je soussigné (nom, prénom) Bimard Jean Yves

Adresse : Impasse Jean Hermoz

Code postal : 49260 Ville : Montreuil Bellay

Titulaire de droit de destruction*,

Qualité du titulaire du droit de destruction : propriétaire *, possesseur *, fermier *.

Piégeur

Déclare : Piéger *

Faire piéger *

les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

Les pièges seront tendus sur la commune de : Montreuil Bellay

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément : 492882

Par M. (nom, prénom) Bimard Jean Yves

Demeurant à Montreuil Bellay

Piégeur agréé sous le N° d'agrément : 492882

Et seront surveillés par M. (nom, prénom) Bimard Jean Yves

Demeurant à Montreuil Bellay

Fait à Montreuil Bellay le 24/06/2024.

Signature du déclarant :



Tampon de la mairie :



Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage appose le tampon de la mairie sur cette déclaration.

Il en remet un exemplaire au déclarant.

Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.

Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au I de l'article L. 424-3 du code de l'environnement.

* Cochez la case correspondante